


Applicable au 1er septembre 2021

Tarification du Service Enfance de la CC4V

Tarification ALSH 3/11 ans pour les résidents de la CC4V			
	Journée mercredi et vacances scolaires (repas et goûter)	Mercredi matin + repas	Mercredi après-midi + goûter
Taux d'effort	1,30%	1,00%	0,8 %
Tarif plancher	2,60 €	1,80 €	1,20 €
Tarif plafond	16,70 €	12 €	7 €
Dégressivité de :	1,15 % pour le 2ème enfant	0,90%	0,7 %
	1 % pour le 3ème enfant et +	0,8 % pour le 3ème enfant et +	0,6 %

 Majoration de 30% en cas d'annulation tardive (voir règlement intérieur)

Tarification ALSH 3/11 ans pour les enfants scolarisés à la CC4V mais résidant en dehors de la CC4V : + 25 %

Tarification ALSH 3/11 ans pour les familles résidant hors CC4V : + 50 %

TARIFICATION SPECIFIQUE SANS REPAS DANS UN CADRE STRICTEMENT MEDICAL

Une tarification spécifique s'applique aux enfants qui font l'objet d'un PAI (dû à une allergie alimentaire et pour lesquels les parents doivent fournir les repas).

Le tarif plafond sera fixé à 14,70 € pour le tarif journée et de 10 € pour le tarif 1/2 journée

Le taux d'effort sera fixé à 1 % pour le tarif journée et de 0,70 % pour le tarif 1/2 journée

APPLICATION DE LA DEGRESSIVITE

- Selon le calcul du QF, au-dessus du tarif plancher jusqu'au tarif plafond inclus
- Entre les divers ALSH